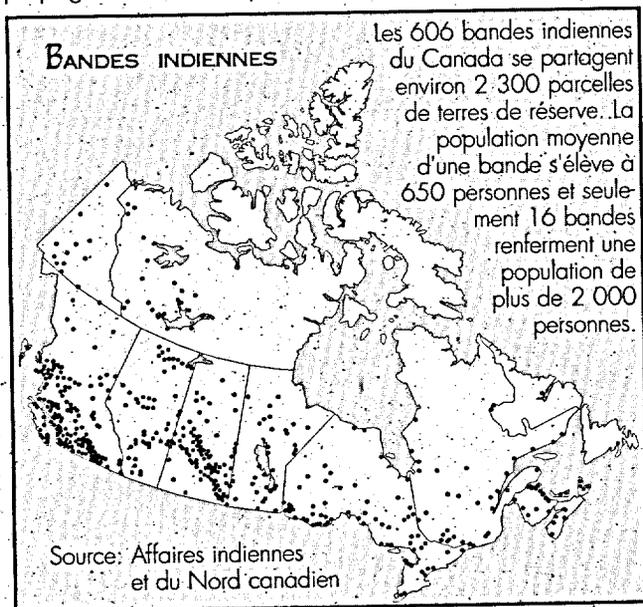


Un des moyens utilisés par les gouvernements pour traiter avec les Indiens a consisté à signer des traités. Dans le cadre de ces traités ayant force exécutoire, différents groupes autochtones ont échangé leurs droits non définis à certaines régions contre des droits et des avantages définis et écrits. La Couronne s'est servie des traités pour enlever aux Autochtones leur titre de propriété sur des terres consacrées par la suite à la colonisation ou à l'exploitation des richesses naturelles. De 1763 à 1923, plus de 50 traités prévoyant la cession de terres ont été signés avec des groupes indiens au Canada.

Beaucoup de ces traités comportaient une importante disposition selon laquelle les Indiens devaient avoir la jouissance de terres ou réserves leur appartenant en propre. Mais l'idée de s'établir en permanence à un endroit était à la fois nouvelle et inhabituelle aux yeux de bon nombre des groupes concernés. En limitant la pratique traditionnelle de la chasse et de la pêche, ces arrangements ont accru la dépendance des Indiens à l'égard des sources non traditionnelles de nourriture et de l'aide gouvernementale. Les mauvaises conditions d'hygiène dans les collectivités permanentes où venaient s'entasser des populations jadis nomades ont favorisé la propagation des maladies.



UNE PÉRIODE D'ÉTOUFFEMENT ET D'ASSIMILATION

Du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, beaucoup de groupes autochtones ont connu un profond déclin au Canada. La première Loi sur les Indiens, adoptée en 1876, a régi pendant 75 ans tous les aspects de la vie dans les réserves, les Indiens étant à toutes fins utiles empêchés de prendre part aux décisions touchant même les questions les plus fondamentales. Si les modifications apportées à la Loi en 1951 ont sensiblement changé les pouvoirs relatifs du gouvernement et des Indiens, il reste que bon nombre des dispositions législatives restrictives demeurent en vigueur, ce dont se préoccupent tant le

gouvernement que les dirigeants indiens.

À mesure que se détériorait leur situation socio-économique, les Autochtones dépendaient de plus en plus des gouvernements non autochtones. Au cours de cette période, ils ont connu de longues périodes de négligence et de mauvais traitements au cours desquelles des personnes bien intentionnées quoique mal éclairées se sont efforcées de les assimiler en les intégrant dans la société non autochtone. À une certaine époque de l'histoire du Canada, on jugeait normal d'enlever les enfants indiens à leur famille pour les placer dans des pensionnats souvent situés à des centaines de kilomètres de chez eux. Dans ces pensionnats où leur était donnée une certaine instruction, on interdisait aux enfants de parler leur langue ou de se livrer à leurs pratiques traditionnelles, et certains étaient même victimes de mauvais traitements.

L'ÉVEIL DES AUTOCHTONES

Peu de temps après la Seconde Guerre mondiale, les chefs autochtones ont commencé à faire entendre leur voix. En dénonçant l'assimilation et en parlant d'égalité, ils ont réussi à convaincre les gouvernements d'agir. Dès le milieu des années 1960, la situation socio-économique des Autochtones a commencé à s'améliorer. Les services de santé étaient meilleurs, et les enfants nettement plus nombreux à pouvoir faire des études, notamment aux niveaux secondaire et postsecondaire. À la fin de la même décennie, les Autochtones jouissaient enfin des mêmes droits politiques et juridiques que les autres citoyens canadiens, et une économie autochtone se développait.

LA RÉALITÉ ACTUELLE

«Aujourd'hui, partout au Canada, nos gens se sentent libres... Cette liberté, elle nous vient de la possibilité que nous avons de faire partie de ce pays.»

Jim Sinclair,
Président du Congrès des peuples autochtones
13 août 1994

C'est au cours des vingt dernières années que les progrès concernant les questions relatives aux Autochtones ont été particulièrement évidents, les Indiens, les Inuit et les Métis ayant acquis une voix politique forte et bénéficiant de nombreux appuis au sein de la population canadienne. Les gouvernements se sont fait de moins en moins prier pour reconnaître leurs obligations historiques, et les tribunaux ont rendu d'importantes décisions en faveur des Autochtones.

On trouve des preuves tangibles des progrès réalisés dans pratiquement toutes les sphères de la vie socio-économique.

- La santé des Autochtones continue de s'améliorer, en bonne partie grâce à de meilleures conditions de vie, à une plus grande facilité d'accès à des soins de santé de